Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216205237-20260930-DEL_2026_106-DE

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 29 septembre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,
En suite de convocation en date du 23 septembre 2026,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Xavier LEVEAU donne procuration à Monsieur Jonathan DUEZ
- Madame Lily DUBOIS donne procuration à Madame Myriam DEFONTAINE
- Monsieur Jérôme VANDESAVEL donne procuration à Madame Marie-France VOISIN
- Madame Christelle LION donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Ghislaine DUPUIS donne procuration à Monsieur le Maire
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Christelle FOLLIARD
- Monsieur Lionel LESUR donne procuration à Madame Jocelyne HEBBELINCK
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Monsieur Pascal BAILLEUL est désigné secrétaire de séance.

Objet : Modification de la régie d'avance Cartes d'achat

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que par décision prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 12 avril 2024, il a été institué une régie d'avances « Cartes Cadeaux » auprès du Service Jeunesse – Sports, Associations pour payer divers primes et allocations diverses :

- Bourses Communales
- Départ en retraite des agents municipaux (argent, vermeil, or)
- Aînés de 65 ans et plus des quartiers du Centre et de la Cité 8.

Que lors de sa séance en date du 11 juin 2024, le Conseil Municipal a fixé les montants de ces cartes cadeaux :

- Bourses communales : 30 €
- Départ en retraite des agents municipaux : 50 €
- Agent communal médaillé : 50 €
- Aînés de 65 ans et plus des quartiers du centre et de la Cité 8 : 10 €

Que dans le cadre d'évènements ou de manifestations organisés par la Ville, la Municipalité souhaite offrir des cartes cadeaux aux administrés.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216205237-20260930-DEL_2026_106-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- De modifier l'acte constitutif de la régie d'avance en ajoutant aux primes et allocations diverses, les cartes délivrées dans le cadre de manifestations diverses organisées par la ville.
- D'établir le montant de la carte cadeau délivrée dans ce cadre à 40 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 septembre 2026

MAIRIE DE LOISON-SOUS-LENS (P. de C.)

Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI